

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Jean-Claude PARAVY

Date de la convocation :

21/06/2023

27 présents : **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise.
Domessin : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise et MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. **La Bridoire :** Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin :** Mmes FERRARI Myriam et YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège et PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey :** / . **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. VITTOZ Philippe à M. BERTHIER Yves, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : Mme LABBAY Catherine, M. BILLON Pierre, M. LARDE Alain.

OBJET : BUDGET PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE – Admission en non-valeur de créances éteinte ;

Les éléments suivants sont indiqués à l'assemblée :

Le service du centre des finances publiques de Pont de Beauvoisin a sollicité une présentation en non-valeur de créances éteintes au titre du budget annexe Petite enfance / Enfance Jeunesse.

Il n'a pas été possible aux services de la DGFIP d'obtenir le recouvrement de ces créances du fait de l'effacement des dettes par le juge. Ces créances représentent un montant total de 155,60€.

Il est proposé l'admission en non-valeur de ces créances éteintes pour un montant total de 155,60€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 155,60€ et de procéder au mandatement à l'article 6542 ;

➤**AUTORISE** le Président pour exécuter la présente décision et signer tous documents nécessaires ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-Claude Paravy mentioned in the text above.